



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Conférence générale

GC(60)/RES/6

Septembre 2016

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixantième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour
(GC(60)/20)

Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2017

Résolution adoptée le 29 septembre 2016, à la septième séance plénière

La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2016 de recommander un objectif de 84 915 000 € pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2017, et
 - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2017 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 84 915 000 € ;
 2. Alloue, en euros, un montant de 84 915 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2017 ;
 3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2017 conformément aux dispositions de l'article XIV.F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 telle qu'amendée par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.